

---

Adresse du Département du Nord qui félicite la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 9 prairial an II (28 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du Département du Nord qui félicite la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 9 prairial an II (28 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 82;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13532\\_t1\\_0082\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13532_t1_0082_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sans cesse à ses concitoyens leur utilité, leur beauté et propagera l'idée sublime de leur institution ».

LEMAIGNEN (*maire*), GLORIA aîné, Michel BOISSEAU, Charles HAMEL, DELANOIS, David BLONDE, [et 25 signatures illisibles].

[*La Sté popul. à la Conv.; Dieppe, s.d.*] (1).

« Citoyens représentants,

En mettant la justice et la vertu à l'ordre du jour, vous avez porté la terreur et l'épouvante dans l'âme des intrigants et des anarchistes; par votre décret du 18 floréal, en annonçant à l'univers entier que le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous achevez de confondre tous les ennemis de la République, et vous faites naître dans l'âme des citoyens vertueux l'espoir et la consolation.

La Société populaire et le peuple qui assistait à sa séance n'ont pu entendre sans les plus vifs transports d'admiration le rapport du comité de salut public et le décret qui en fut la suite.

Continuez, dignes représentants, d'enchaîner tous les cœurs par vos vertus et vos sages décrets et bientôt la République s'élèvera triomphante sur les débris de tous les trônes. S. et F. ».

DELAISTRE (*présid.*), BÉRENGER (*secrét.*), CARON, Marc. SIMON.

## 25

Les administrateurs du directoire du département du Nord expriment les mêmes sentimens. « En dissipant le chaos de l'athéisme, disent-ils, vous avez aussi terrassé le monstre hideux du fanatisme. Non, prêtres insensés, ce n'est point votre Dieu, aussi petit, aussi cruel que vous, dont la Convention nationale vient de reconnoître l'existence. C'est le Dieu de la nature; c'est cet être immense que tout offre à nos regards, et dont le seul culte digne de lui est l'exercice des devoirs de l'homme.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*s.l.n.d.*] (3).

« Représentans du peuple français,

Vous avez décrété que la justice et la probité étaient à l'ordre du jour; chacune de vos séances en présente un exemple sublime.

Des êtres corrompus avaient osé bâtir un système destructif de toute morale publique. Ils voulaient dégrader la dignité de l'homme pour le soumettre plus aisément aux caprices d'un maître. Ils niaient l'existence d'une intelligence suprême, pour anéantir dans les cœurs cette énergie qui enfante toutes les vertus... ces monstres ont disparu, il ne reste plus d'eux que leur mémoire odieuse; elle présentera à la

(1) C 306, pl. 1157, p. 6.

(2) P.V., XXXVIII, 168. B<sup>4</sup>, 9 prair.; J. Fr., n° 612; C. Eg., n° 649; M.U., XL, 152; Rép., n° 160; J. Perlet, n° 614; J. Paris, n° 514; J. Mont., n° 33; J. Sablier, n° 1346.

(3) C 305, pl. 1144, p. 19.

postérité des forfaits tramés par la tyrannie contre la liberté des peuples.

A la place de ce système atroce, vous avez proclamé des vérités immuables. Législateurs et philosophes, vous avez fixé l'esprit public et dirigé son essor vers l'exercice des vertus qui font le bonheur de l'humanité. Vous rendez à la société la morale que l'on voulait bannir de son sein. Ainsi le magistrat du peuple, le héros combattant pour la liberté, trouveront dans leur propre dévouement une récompense et leur bonheur. Le traître, l'assassin, lorsqu'ils auront su échapper au glaive vengeur de la loi, ne jouiront pas de cette tranquillité d'âme qui ne peut caractériser que l'homme vertueux.

En même temps que vous dissipez le chaos de l'athéisme, vous terrassez le monstre hideux de l'athéisme. Non, prêtres insensés, ce n'est point votre Dieu, aussi petit, aussi cruel que vous, dont la Convention nationale vient de reconnoître l'existence, c'est le Dieu de la nature, c'est cet Être immense que tout offre à nos regards, et dont le seul culte digne de lui est l'exercice des devoirs de l'homme.

Législateurs, dignes et probes, que de droits n'avez-vous pas à la reconnaissance du peuple que vous représentez avec tant de dignité. C'est dans l'effusion de ce sentiment que les citoyens composant le directoire de ce département du Nord, désireraient vous exprimer leur admiration pour vos sublimes travaux. C'est dans l'esprit de vos sages décrets qu'ils puiseront toujours la règle de leur conduite; ils n'y trouveront jamais que des vérités propres à assurer le bonheur de leurs concitoyens ».

DEVINET THIERRY (*présid.*), DELSARTE, SOULY, GAUTIER, FACON, VARTET.

(*Applaudi*)

## 26

Les administrateurs du directoire du département du Var, en applaudissant à l'énergie que déploie la Convention nationale, l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1)

[*s.l.n.d.*] (2)

« Représentans du peuple,

Une conjuration profondément méditée, menaçait la liberté du peuple, conduite avec art par des hommes d'autant plus dangereux qu'ils s'enveloppaient du manteau du patriotisme; son explosion eut été terrible; mais le génie de la France qui du haut de la Montagne sainte, veille au bonheur des Français, a tonné; les conspirateurs sont exterminés et avec eux leurs exécrables complots.

Grâces soient rendues à la Convention nationale, sa vigilance et son énergie ont encore une fois sauvé la République; que de titres à la reconnaissance publique.

Le peuple, dignes représentants, vous a investis de son autorité, déployez-en toute la rigueur

(1) P.V., XXXVIII, 168. B<sup>4</sup>, 10 prair., (1<sup>er</sup> suppl.); J. Sablier, n° 1346.

(2) C 305, pl. 1144, p. 23.